

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de nous adresser à vous pour vous informer de la situation dégradée que nous rencontrons dans les écoles du département. Les effectifs dans les classes sont régulièrement en hausse. Il n'est plus rare de trouver des classes à 30 élèves ou plus. Pour la rentrée 2019, la dotation en postes attribuée par le Rectorat de Montpellier au département des Pyrénées-Orientales est nulle alors qu'il faut une quinzaine de postes pour poursuivre le dédoublement des classes de CE1 en REP. Cette mesure qui va dans le bon sens se fait à moyens constants, au détriment des autres écoles situées dans la périphérie de Perpignan et dans les territoires ruraux qui subissent déjà la perte de nombreux services publics. Nous approuvons les baisses d'effectifs mais elles doivent être généralisées. Il faut pour cela un fort investissement dans le 1er degré (maternelles et élémentaires). En effet, contrairement à une idée répandue, **la dépense globale consacrée à l'école est plus faible en France que dans la plupart des pays comparables.**

Faute de places et d'investissement dans les établissements spécialisés ou les dispositifs ULIS, nombre d'élèves en situation de handicap ou à profils particuliers ne sont pas orientés dans les structures préconisées par la MDPH (maison du handicap). Il en résulte souvent une souffrance des élèves concernés et des difficultés de fonctionnement dans les écoles. Par ailleurs, les auxiliaires qui accompagnent ces élèves ont une rémunération largement insuffisante (de l'ordre de 700 euros), subissent les temps partiels imposés et n'ont pas accès à une formation qualifiante.

La question des salaires est également importante : la rémunération des professeurs des écoles français est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Inférieurs aussi à ceux des autres cadres de la Fonction Publique. Ces chiffres sont connus de tous. Nul besoin de créer "un observatoire des salaires" comme l'a évoqué le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer. **C'est l'attractivité de notre métier qui est en jeu.**

Par ailleurs, la politique menée par le ministre, contrairement à ses annonces médiatisées, constitue une défiance à l'égard de l'école publique et de ses enseignants. A son arrivée au ministère, il s'était engagé à ne pas légiférer. Quelques mois plus tard et après des décisions controversées (évaluations CP et CE1 inadaptées, instances indépendantes supprimées...), le ministre a présenté sa loi «pour une école de la confiance» dans laquelle il remet en question la liberté d'expression des enseignants (article 1) et projette la **mise en place des regroupements d'écoles avec un collègue au sein d'un même établissement public local d'enseignement.** Cette nouvelle organisation va impacter le lien de proximité et de confiance que les usagers ont construit avec l'école. Cela mériterait un vrai débat. Mais le ministère préfère une nouvelle fois passer en force, sans **aucune concertation de la communauté éducative.**

Enfin le ministère prévoit l'abaissement de l'instruction scolaire à 3 ans. Alors que 98,9% des enfants de 3 à 6 ans sont aujourd'hui scolarisés à l'école maternelle, le seul effet attendu est l'obligation qui sera faite aux municipalités de participer au financement de la scolarité des élèves inscrits dans une école maternelle privée sous contrat. Cette extension d'obligation de financement au privé va conduire les municipalités, déjà impactées par les baisses de dotations de l'Etat, de **diminuer les enveloppes budgétaires allouées aux écoles maternelles et élémentaires publiques.**

Madame, Monsieur, nous sommes convaincus que l'école publique est un élément essentiel de notre pacte républicain. Elle mérite un investissement à la hauteur des besoins.

Merci pour votre attention et votre soutien.

L'équipe enseignante / L'enseignant(e) de votre enfant